

SEANCE du 12 janvier 2017

L'an deux mil dix sept
Le douze janvier à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : MM. BILLON C ; DUBRAUD X ; LEVEQUE Richard; MASURE Bertrand; LORSUNG Pascal ; MARCHETTI Cyril; JACQUET P ; LEVÉQUE R; MOUTARD M ; Mme DI FRUSCIA C ;

Monsieur MASURE Bertrand a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Même Séance

PERSONNEL COMMUNAL CADEAU DE FIN d'ANNEE

Madame le Maire PROPOSE au Conseil Municipal d'accorder au personnel communal un cadeau de fin d'année d'un montant de 70 € / agent (sous forme de chèque cadeau) et souhaite que ce geste soit reconduit jusqu'à la fin de son mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

DON A LA COMMUNE EN PROVENANCE DE LA BARALBINE

La BARBELINE a chanté Noël à l'église de POLISY le Dimanche 11 décembre 2016, à l'occasion de cette manifestation un don a été fait à la commune d'un montant de 50 €.

Le Conseil Municipal ACCEPTE d'encaisser ce don au compte 7713.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL LIEES AUX CHANTIERS PROVISOIRES DE TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE TRANSPORT DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Madame le Maire donne lecture du récent courrier du Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) relatif aux redevances d'occupation provisoire du domaine public communal par les réseaux électriques : les articles R2333-105-1 et R2333-105-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ont étendu le régime de redevance à l'occupation provisoire par les chantiers de travaux sur les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Madame le Maire précise qu'il incombe au Conseil municipal de fixer le montant de ces redevances. Celles-ci seraient perçues par le SDEA en application de l'article 3 de l'annexe 1 au cahier des charges de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique, et reversées intégralement à la commune.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DECIDE d'instaurer les redevances pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

FIXE les montants des redevances d'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les réseaux électriques aux plafonds réglementaires définis par les articles R2333-105-1 et R2333-105-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECIDE que ces redevances seront revalorisées automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

CHARGE le SDEA, en application de l'article 3 de l'annexe 1 au cahier des charges de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique, de recouvrir ces redevances qui seront reversées intégralement à la commune.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

ELECTION AU SIEGE DE DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMPETENCE ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8,

VU les statuts du Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démolition (SDDEA), et notamment son article 24,

VU l'arrêté de Madame la Préfète de l'Aube N° DCDL-BCLI 2016327-0001 en date du 22 novembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du SIAEP Polisy-Polisot.

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par compétence qui siègeront au sein du SDDEA,

CONSIDERANT que cette désignation intervient par un vote à bulletin secret et à la majorité absolue,

VU la candidature de Monsieur MASURE Bertrand,

CONSIDERANT qu'il a successivement été procédé à l'élection au scrutin secret du poste de délégué titulaire et que chacun des conseillers municipaux participant au vote a déposé un bulletin dans l'urne,

Vu le résultat du dépouillement du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

- Nombre de bulletins blancs : 1

* Soit un nombre de suffrages exprimés : 10

- Voix recueillies par le candidat

* 10 voix

Monsieur MASURE Bertrand ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin est désigné respectivement délégué titulaire au titre de la compétence eau et assainissement.

ELECTION AU SIEGE DE DELEGUE SUPPLEANT POUR LA COMPETENCE ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

VU la candidature de Monsieur MOUTARD Michel,

CONSIDERANT qu'il a successivement été procédé à l'élection au scrutin secret du poste de délégué suppléant et que chacun des conseillers municipaux participant au vote a déposé un bulletin dans l'urne,

Vu le résultat du dépouillement du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

- Nombre de bulletins blancs : 1

* Soit un nombre de suffrages exprimés : 10

- Voix recueillies par le candidat

* 10 voix

Monsieur MOUTARD Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin est désigné respectivement délégué suppléant au titre de la compétence eau et assainissement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU MARCHE «CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE»

Madame le Maire,

RAPPELLE au Conseil Municipal que la délibération N°22 prise lors de sa séance du 14 juin 2013 choisissant le Maître d'oeuvre "SCP PREAUX DETOUHOU à Bar-sur-Seine pour la mission de la construction d'un local technique.

INDIQUE qu'un marché à procédure adaptée destiné à retenir les entreprises chargées de travaux a été lancé au mois d'octobre 2016.

PRECISE que le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 9 décembre 2016, il est désormais demandé au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer le marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 et 28,

Vu le procès-verbal de la Commission des bâtiments en date du 9 décembre 2016,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL Vote

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

AUTORISE Madame le Maire à signer le présent marché comme suit :

Total Retenu par Lot en € H.T.

Lot 01 : Gros-Œuvre : Entreprise S. GILLOT pour 48.430,07 €

Lot 02 : Charpente Métallique : Entreprise ACR METAL pour 9.788,00 €

Lot 03 : Couverture-Bardage-Etanchéité : Entreprise SOCIETE AUBOISE DU BÂTIMENT pour 6 766,80 €

Lot 04 : Menuiseries extérieures - Métallerie : Entreprise ACR METAL pour 8 290.00 €

Lot 05 : Plâtrerie - Faux-plafonds - Men. Int. : Entreprise J-M CHAPUT pour 3 234.41 €

Lot 06 : Plomberie-Sanitaires : Entreprise HUGUENOT MONTANT pour 3.557,48 €

Lot 07 : Electricité - Chauffage - Ventilation : Entreprise J-M. CHAPUT pour 4 457.50 €

Lot 08 : Carrelage : Entreprise OLM pour 1 221.70 €

Soit un total de 85.745,96 € HT pour un montant TTC de 102.895,15 €.

Madame le Maire précise que le Syndicat des Eaux de Polisy-Polisot maintenant remplacé par un COPE est toujours dans l'attente des devis pour l'adduction d'eau et le raccordement au réseau des eaux usées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

AMENAGEMENT SECURITE DANS LA TRAVERSE DU VILLAGE

Par délibération en date du 24 novembre 2016, le Conseil Municipal avait validé les travaux suivants :

Estimation des travaux et honoraires du maître d'œuvre par le bureau d'études BRUGGER-VIARDOT(BEBV) concernant les :

Aménagement de trottoirs Rue du Cas Rouge et Grande Rue

Aménagement de voirie communale Ruelle du Château Gaillard & Ruelle du Moulin

Aménagement sécurité dans la traverse du village RD 452 Grande Rue et RD 36 Rue du Cas Rouge.

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux selon l'estimation du Maître d'œuvre.

CHARGE le Maire d'établir un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental et de notre Sénateur M. François BAROIN, au titre de la réserve parlementaire pour la pose de chicanes et de coussins berlinois Grande Rue et Rue du Cas Rouge.

CHARGE le Maire de solliciter également une subvention de M. Jean-Claude MATHIS, député, pour l'aménagement de l'accessibilité de la place de l'Eglise.

DONNE mandat au Maire pour solliciter ces aides financières, pour le suivi des dossiers et la signature de toutes les pièces afférentes au projet.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Même Séance

PROJET DE MUTUALISATION AVEC LE CPI DE POLISOT

Monsieur CLIGNY Pascal, responsable du CPI de Polisy, a été invité par Madame le Maire pour présenter le projet de mutualisation entre les deux Communes.

En effet, Polisy n'a plus de pompiers bénévoles depuis longtemps.

Le souhait du SDIS étant de promouvoir cette structure de proximité, des mesures financières sont mises en place favorisant les collectivités qui en disposent et pénalisant celles qui en sont dépourvues. Pour cette année, la contribution prévisionnelle de Polisy est de 3879,34€, contre 3475,01€ l'an dernier, celle-ci ne cessant d'augmenter graduellement, alors que Polisy (qui compte bien plus d'habitants) a pour le même exercice un différentiel de - 1771,00 €.

En outre, cela permettrait de pouvoir recruter des jeunes et les impliquer dans une action citoyenne, au service de tous.

Madame le Maire, favorable à cette initiative, va se rapprocher de son collègue de Polisy pour en connaître le coût exact. Un dossier chiffré sera présenté lors d'un prochain conseil.

Même Séance

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Madame Claudine Di Fruschia et Monsieur Philippe Jacquet quant aux problèmes rencontrés lors d'une récente location de la salle polyvalente. Madame le Maire propose aux trois Conseillers en charge de ce dossier de se retrouver lors d'une réunion pour y apporter une solution qui soit pérenne. Rendez-vous est fixé au mardi 17 janvier à 19h00.

La séance est levée à 22h30.